

## Que s'est-il passé cette semaine sur le marché de la santé ?

### CHEZ NOS CLIENTS ET PROSPECTS

#### Nouvelle fusion entre deux mutuelles santé

*L'argus de l'assurance - 22/10/2019*

- Le nombre de mutuelles de livre II continue de baisser. Pour celles soumises à Solvabilité II, il est récemment passé sous le seuil des 200.
- Cemouvement de concentration se poursuit, avec une nouvelle décision officialisant la fusion entre la MGTIC et Mutami.
- La mutuelle générale des travailleurs indépendants, artisans et commerçants (MGTIC) avait été créée en 1981 à Toulouse à l'initiative de travailleurs non-salariés auparavant adhérents de la MGTS, devenue Mutami. Et c'est justement vers cette dernière que la MGTIC va revenir : sa fusion-absorption au sein de Mutami a été approuvée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). La Mutami fait partie désormais de l'union mutualiste de groupe (UMG) Solimut et affiche en 2018 un volume de 35,4 millions d'euros de cotisations acquises.

### SUR NOS DOMAINES D'INTERVENTION

#### Prévoyance et santé : la Cour de cassation donne tort à la FFA sur le prélèvement de 2 %

*L'argus de l'assurance - 18/10/2019*

- Depuis la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014, les partenaires sociaux peuvent recommander, et non plus désigner, un ou plusieurs organismes assureur pour gérer les régimes complémentaires de santé et de prévoyance au niveau des branches professionnelles.
- Dans plusieurs accords, les partenaires sociaux ont obligé les entreprises de la branche à verser cette cotisation de 2 % de « solidarité » à l'organisme recommandé, même si celles-ci choisissaient d'assurer leur régime de protection sociale auprès d'un autre opérateur.
- Considérant que ce dispositif revenait à rétablir de manière détournée les fameuses clauses de désignation d'organismes assureurs abolies par le Conseil constitutionnel en 2013, la Fédération française de l'assurance (FFA) a décidé de saisir le Conseil d'Etat.

#### Santé : 4 Français sur 10 prêts à recourir à la téléconsultation

*L'argus de l'assurance - 18/10/2019*

- Les deux-tiers des Français font aussi confiance à leur complémentaire santé pour les conseiller en matière de téléconsultation, selon une étude réalisée pour Santéclair.
- L'appétence pour la téléconsultation est nettement plus marquée parmi les populations plus jeunes, chez les actifs ou encore dans l'agglomération parisienne.
- Signe encourageant pour les organismes complémentaires ainsi que les plateformes – c'est notamment le cas de Santéclair – qui proposent de la téléconsultation à leurs assurés, les deux tiers des Français (66%) déclarent avoir confiance envers leur complémentaire santé pour les conseiller sur des solutions permettant de réaliser des téléconsultations.

### **Réseaux de soins : les procédures reculent, pas la tension**

*L'argus de l'assurance - 17/10/2019*

- Les différentes procédures judiciaires engagées par des professionnels de santé contre les plateformes de réseaux de soins ces dernières années n'ont jamais abouti. En effet, aucune plateforme n'a jamais été condamnée.
- Il semblerait à présent que l'opposition des professionnels de santé se déplace sur le terrain de la communication.
- Ainsi, la directrice générale de Santéclair, Marianne Binst, estime qu' : « On passe du terrain judiciaire au bashing anti-réseaux. Les procédures se raréfient, mais les attaques contre les réseaux continuent d'instiller un climat délétère ».

### **Complémentaire santé solidaire : pourquoi les assureurs y vont... ou pas**

*L'argus de l'assurance - 16/10/2019*

- 133 organismes assureurs complémentaires participeront au nouveau dispositif de la complémentaire santé solidaire entrant en vigueur au 1er novembre 2019 et appelée à supplanter l'ACS et la CMU-C.
- Une liste remplie quasi-exclusivement de mutuelles, avec un certain nombre d'absents – notamment par rapport aux Ocam retenus en 2015 sur l'ACS... A noter également, la présence de 13 sociétés d'assurance et 1 institution de prévoyance réunionnaise.
- En pratique, le secteur se révèle depuis plusieurs semaines sceptique sur ce nouveau dispositif avec des critiques récurrentes : frais de gestion trop élevés par rapport aux montants rétrocédés, perte de lien avec l'adhérent, entrée dans un système indemnitaire et non plus assurantiel, etc.

## **POUR LA CULTURE GÉNÉRALE**

### **PLFSS 2020 : l'indemnisation du congé de proche aidant**

*L'argus de l'assurance - (18/10/2019)*

- Avant le projet de loi attendu sur la dépendance d'ici à la fin de l'année, et près de 4 ans après la création du congé de proche aidant, ce dernier devrait bientôt faire l'objet d'une indemnisation financière.
- En effet, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2020 ouvre droit à une allocation journalière qui pourrait être alignée sur l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) pour une personne seule, à hauteur de 52€ par jour et 43€

par jour pour les personnes vivant en couple) disponible pendant une durée de 3 mois de travail sur l'ensemble d'une carrière.

- Cette mesure entrerait en vigueur au plus tard au 1er octobre 2020 si elle venait à être adoptée.